



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'académie de Limoges

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;
- VU l'information ministérielle DGRH C1-1 relative à la répartition académique des possibilités de promotions par tableau d'avancement classe principale (2 possibilités);

ARRETE

Article 1er. – : sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2024 et ce à compter du 1er septembre 2024 les assistants de service social des administrations de l'Etat dont les noms suivent :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	Madame PHILIPPON Nathalie	DSDEN de la Corrèze
2	Madame ESTRADE Patricia	DSDEN de la Haute Vienne

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 17 juin 2024

Pour la rectrice et par délégation,
La responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement


Florence Fanthou